



Déclaration de la FNEC FP-FO Comité Technique ministériel du 9 juillet 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Jeudi 4 juillet, la loi « Ecole de la Confiance », massivement rejetée par les personnels a été définitivement adoptée.

Ce même jour – c'est un fait inédit – des centaines de jurys de baccalauréat ont adopté des motions et refusé de participer à la falsification des notes du baccalauréat que Monsieur le ministre affirmait que il restait ouvert au dialogue.

Quand un décret est rejeté unanimement par les organisations syndicales, quand une loi est rejetée par une grande majorité des organisations syndicales, quand des personnels sont déterminés à agir pour l'abandon des contre-réformes, vous vous précipitez pour publier ces mêmes décrets, ces mêmes lois et pour appliquer ces contre-réformes. Est-ce cela le dialogue social dont vous nous parlez ?

Pourquoi dès lors multiplier les « concertations », les groupes de travail, si ce n'est pour faire passer les organisations syndicales de l'autre côté de la table, et leur demander d'entériner des décrets d'application de lois qui souvent ne sont pas encore votées ?

La FNEC FP-FO, qui n'est pas un corps intermédiaire, considère que cette méthode s'oppose au respect de l'état de droit et de la démocratie.

En réalité, le dialogue social dont parle monsieur le ministre est un théâtre d'ombres. Il n'écoute personne. Les seules réponses sont l'invective, la menace et la répression.

Ce ne sont pas les personnels qui sont responsables de la remise en cause du baccalauréat comme diplôme national, pas plus qu'ils ne sont responsables d'une situation où ils n'ont pas d'autre choix que la grève pour se faire entendre.

Au contraire, en exprimant leur refus des EPSF, leur refus du transfert des missions d'instruction aux structures privés, leur refus des mutualisations, des fusions d'académies et des milliers de suppressions de postes, leur refus du tri social de Parcoursup et des EPLEI, leur refus dans les jurys de remplacer les notes obtenues au baccalauréat par du contrôle continu, les personnels ont montré leur attachement à notre modèle social républicain.

Monsieur le ministre seul porte la responsabilité de cette situation, de cette explosion de colère accumulée, à force de tourner le dos aux légitimes aspirations et revendications. Les personnels de l'Education nationale, comme tous les agents, ont droit au respect.

Leurs revendications doivent être entendues. Les pressions, les menaces, les intimidations individuelles ne peuvent exister dans une démocratie qui garantit le droit de grève et de revendiquer. Nier ces droits, c'est passer sur un autre terrain.

C'est pourquoi, nous demandons qu'aucune sanction ne soit décidée à l'encontre des correcteurs du baccalauréat en grève.

L'agenda social du ministre ne répond pas aux revendications des personnels, enseignants, administratifs, CPE, personnels médico-sociaux, psyEN, personnels d'encadrement. Il s'inscrit dans la loi de Transformation de la Fonction publique.

Comment ne pas faire le lien entre le recrutement des AED précaires sur des missions d'enseignement avec l'objectif de substituer le contrat au statut ?

Comment ne pas faire le lien entre la « RH de proximité », outil de gestion des emplois et des compétences, avec les restructurations, les fermetures de postes, au moment où le gouvernement s'apprête à supprimer les CHSCT et réduire les compétences des commissions administratives paritaires ? Et comme le gouvernement veut supprimer 120.000 agents publics, il va regrouper les services, changer les missions des personnels, comme cela s'est passé à France Télécom, ou comme vous voulez l'imposer en fusionnant les académies de Caen et de Rouen, on voit bien à quoi peuvent servir le volet « accompagnement » du PPCR et la formation continue à l'initiative de l'autorité hiérarchique.

Cet agenda social s'inscrit aussi dans le cadre d'une politique globale. C'est la réforme de l'assurance chômage qui privera des centaines de milliers de chômeurs de l'indemnité. C'est le projet de réforme des retraites que le président de la République voudrait faire « avaler » aux enseignants, en leur promettant une pseudo-revalorisation. Or, le projet Delevoye vise à calculer les pensions, non plus sur le traitement indiciaire des six derniers mois, mais sur l'ensemble des rémunérations de toute la carrière. Il vise à faire sauter un pilier essentiel du Statut : le Code des pensions civiles et militaires.

L'enjeu de toutes ces réformes c'est bien le modèle social reposant sur des garanties collectives nationales construit grâce aux luttes revendicatives depuis des dizaines d'années, c'est le modèle républicain reposant sur le principe d'égalité des droits sur tout le territoire national, construit grâce aux luttes revendicatives menées depuis plus d'un siècle.

FO ne participera pas à la construction de vos réformes, mais restera du côté des personnels. Partout, les personnels sont déterminés et soudés sur leurs revendications. Dans l'enseignement, dans les centres des finances publiques, tous les regards sont tournés vers la grève des urgences qui ne cesse de s'étendre.

Monsieur le ministre doit en tenir compte.

La FNEC FP-FO dépose un préavis de grève pour la rentrée.